

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-8-5-1

Séance du vendredi 13 septembre 2013

CONSTRUCTIONS ET REPARATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES BATIMENTS COMMUNAUX ET EDIFICES CULTUELS DEUXIEME PROGRAMMATION POUR 2013

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2012-6-5-2 du Conseil Général du 5 décembre 2012 relative au budget 2013 de la Délégation à l'Action Territorialisée et accordant une délégation à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2013, les dossiers éligibles dans les programmes susvisés,
- VU la demande de subvention d'investissement supérieure à 100 000 € relative à la commune de HAGENTHAL-LE-BAS complétée avant le 1^{er} juillet 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général ,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve au titre de l'exercice 2013, la 2^{ème} programmation en matière de constructions et réparations importantes concernant les bâtiments communaux et les édifices culturels selon la répartition figurant sur les annexes jointes à la délibération et ce, pour un montant de :

- 223 088 € pour les bâtiments communaux,
- 84 703 € pour les lieux de culte,
- 4 275 € pour les presbytères,

- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le Programme F234 – Chapitre 204 – Fonction 312 – Nature 204142 (pour les opérations communales) et Nature 204182 (pour les établissements publics).

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
13 SEPTEMBRE 2013**

**Lieux de cultes
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ECU03664	CONSEIL PRESBYTERAL PAROISSE PROTESTANTE LUTHERIENNE ST MARTIN DE MULHOUSE Réfection de la toiture du Temple St-Martin Montant du projet : 52 040,00 € Cofinancement : <p align="right">MULHOUSE : 11 000,00 €</p>	52 040,00	20%	10 408,00
ECU03793	DIETWILLER Réfection de la dalle béton de l'église	50 673,00	25%	12 668,00
ECU03744	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN Réfection extérieure du Temple de FELLERING Montant du projet : 206 200,00 € Cofinancement : <p align="right">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 15 000,00 €</p>	107 344,00	29%	31 130,00
ECU03791	HELFRANTZKIRCH Création d'une chaufferie au bois pour l'église	58 235,00	28%	16 306,00
ECU03777	MUNCHHOUSE Rénovation extérieure de l'église	74 690,00	19%	14 191,00
Total				84 703,00

